



Projet de loi n° 57
Loi sur l'occupation du territoire forestier

Avis régional

Outaouais

Présenté à
la Commission de l'économie
et du travail

PRÉAMBULE

La région de l'Outaouais entend jouer un rôle de premier plan en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur son territoire. C'est dans cet esprit que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) s'est dotée d'une **Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire**.

Aussi, la région de l'Outaouais entend exercer un leadership en ce qui a trait au développement des ressources naturelles sur le territoire public et ce, dans un réel esprit de partenariat avec les instances du gouvernement du Québec.

Enfin, à l'égard des orientations et des stratégies de développement qu'elle aura à déployer, la région de l'Outaouais :

- reconnaît l'importance de respecter la capacité des écosystèmes à supporter les activités de développement afin que ceux-ci maintiennent leurs rôles respectifs au sein des grands cycles naturels, et produisent, de façon durable, les ressources nécessaires à l'épanouissement des collectivités;
- reconnaît qu'il est impératif de faire participer la population et les communautés locales dans le choix des orientations et des stratégies de développement à l'utilisation des ressources naturelles et du territoire public afin que ces choix correspondent adéquatement à leurs préoccupations et à leurs aspirations;
- reconnaît qu'il est essentiel d'assurer le développement des savoirs et des savoir-faire, de favoriser l'esprit d'innovation et de coopération, de mettre en place des processus de gestion efficaces, de miser sur l'éclosion d'une industrie compétitive qui sera portée davantage sur des produits à valeur ajoutée afin d'assurer une création de richesse soutenue et ce, pour le bénéfice des collectivités.

La région de l'Outaouais



Source : Institut de la statistique du Québec
http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_07/region_07_00.htm

Table des matières

Préambule	2
1 Mise en contexte	4
2 La région de l'Outaouais	5
2.1 La conférence régionale des élus de l'Outaouais	5
2.2 Un bref portrait de la région de l'Outaouais	6
2.2.1 Les communautés de l'Outaouais	6
2.2.2 Le territoire forestier de l'Outaouais	6
2.2.3 Le secteur forestier de l'Outaouais	6
3 Notre intérêt dans la révision du régime forestier québécois	8
3.1 Une bonne gouvernance	9
3.2 Un développement durable	9
3.3 La création de richesse	9
4 Notre avis régional à l'égard du projet de loi 57, Loi portant sur l'occupation du territoire forestier	10
4.1 Introduction	10
4.2 Sur les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire public	11
4.3 Sur les forêts de proximité	11
4.4 Sur les conférences régionales des élus	12
4.5 Sur les aires protégées	12
4.6 Sur la stratégie d'aménagement durable des forêts	13
4.7 Sur l'aménagement écosystémique des forêts	14
4.8 Sur le remplacement des CAAF par des garanties d'approvisionnement	15
4.9 Sur les rôles et responsabilités du ministère des Ressources naturelles et de la Faune	15
4.10 Sur les ressources humaines suffisantes et compétentes dans les DGR	16
4.11 En conclusion	17

1 MISE EN CONTEXTE

Ces dernières années, la crise que vit le secteur forestier a été très difficile pour les communautés de la région de l'Outaouais. Elle a résulté en de nombreuses fermetures d'usines emportant avec elles des centaines d'emplois qui, pour la plupart, étaient localisés dans des municipalités mono-industrielles ainsi que des MRCs défavorisées. Or, la baisse de la possibilité forestière laisse présager des répercussions encore plus désastreuses à leur endroit.

Les impacts socio-économiques associés à cette crise sont au cœur des préoccupations exprimées par tous les acteurs de la région. C'est ce qui les amène à se tourner vers la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) afin que celle-ci assure la coordination d'une action régionale concertée à l'égard de cet important dossier.

Face à une crise de cette ampleur, la région de l'Outaouais choisit de jouer un rôle de premier plan à la recherche de solutions durables, lesquelles solutions verront à concilier les enjeux sociaux, les enjeux environnementaux et les enjeux économiques. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la région a fait sa réflexion sur l'état de la situation.

À cet égard, il est de la volonté de tous les acteurs de la région de l'Outaouais d'établir entre eux, avec les acteurs nationaux ainsi que ceux des autres régions du Québec, un réel partenariat au sein duquel, tous et chacun seront en mesure d'y apporter la meilleure des contributions.

De plus, il est de la volonté de la région de l'Outaouais d'exercer un leadership, à l'échelle nationale, en ce qui a trait à l'aménagement et à la sylviculture des forêts de feuillus durs et de pins au Québec.

Le 14 février 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchard a déposé le Livre vert « La forêt, pour construire le Québec de demain », lequel document propose une réforme du régime forestier québécois. Du même coup, il a invité les conférences régionales des élus du Québec à tenir des consultations à l'égard de ce qui y était proposé.

Le 28 mars 2008, la CRÉO a transmis au ministre Béchard son avis régional à l'égard du Livre vert. Le 19 juin 2008, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Madame Julie Boulet, a déposé le document de travail « L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts », lequel vise à apporter des précisions sur les moyens de mettre en œuvre les orientations qui ont été présentées dans le Livre vert.

À l'automne 2008, l'Assemblée Nationale du Québec, par la voie de sa Commission de l'économie et du travail, a procédé à des consultations particulières et auditions publiques portant sur ce document de travail. En octobre 2008, la CRÉO a déposé et a présenté à la Commission de l'économie et du travail un avis régional portant sur « L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts ».

Au printemps 2009, Monsieur Claude Béchard, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, présentait le projet de loi 57 portant sur l'occupation du territoire forestier. À cet effet, la CRÉO désire faire part de ses commentaires aux membres de la Commission de l'économie et du travail. C'est pourquoi, la CRÉO a vu à la préparation du présent avis régional.

2 LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS

2.1 LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'OUTAOUAIS

La Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Elle est instituée en vertu de l'article 97 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions* (L.R.Q., c. M-22.1).

La mise en place de la CRÉO par le gouvernement du Québec et la signature du Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et les présidents des CRÉs le 14 octobre 2004, lors du Forum des générations, ont amené une nouvelle gouvernance qui devrait se traduire par la décentralisation, par la régionalisation des services, par l'adaptation des normes et programmes gouvernementaux aux particularités de la région et de ses territoires et, enfin, par des initiatives de partenariat.

La Conférence régionale des élus de l'Outaouais est composée des membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
MILIEU MUNICIPAL	
La présidente, Paulette Lalande , préfet, MRC de Papineau	Jean Perras , préfet, MRC des Collines-de-l'Outaouais
Le vice-président, Aurèle Desjardins , conseiller, ville de Gatineau	Robert Coulombe , maire, ville de Maniwaki
Le trésorier, Pierre Rondeau , préfet, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	Jean Lafrenière , maire, mun. de Val-des-Monts
Michael McCrank , préfet, MRC de Pontiac	Aurèle Desjardins , conseiller, ville de Gatineau
Marc Bureau , maire, ville de Gatineau	Jocelyne Houle , conseillère, ville de Gatineau
Steve Harris , maire, mun. de Cantley	Claude Millette , conseiller, ville de Gatineau
Robert Bussière , maire, mun. de La Pêche	Armand Renaud , maire, mun. de l'Ange-Gardien
Edward J. McCann , maire, ville de Pontiac	Normand Vachon , maire, mun. de Mayo
	Raymond Durocher , maire, mun. de Fort-Coulonge
COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES REPRÉSENTÉES PAR UN CONSEIL DE BANDE	
1 représentant (poste vacant)	Kitigan Zibi Anishinabeg – Nation algonquine (1360) Algonquins of Barriere Lake (410)
SOCIÉTÉ CIVILE	
Lise Waters , présidente, Loisir Sport Outaouais pour le secteur Culture, loisir et sport Marlène Thonnard , présidente, Université du Québec en Outaouais pour le secteur Enseignement supérieur, recherche et science Julien Croteau pour le secteur Éducation primaire et secondaire Michel Allard , président, Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais pour le secteur Économie et emploi Guy Morissette , président directeur général, ASSSO pour le secteur Développement social et santé Poste vacant pour le secteur Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport Sylvie Daigle à titre de représentante des citoyennes et des citoyens	
MILIEU POLITIQUE	
Députés à l'Assemblée nationale du Québec (sans droit de vote)	
Norman MacMillan , député de Papineau, ministre responsable de l'Outaouais	Charlotte L'Écuyer , députée de Pontiac
Marc Carrière , député de Chapleau	Maryse Gaudreault , députée de Hull
	Stéphanie Vallée , députée de Gatineau
AUTRES (sans droit de vote)	
Jean Hébert , directeur général, CRÉO	Pierre Ricard , directeur régional, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

2.2 UN BREF PORTRAIT DE LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS

2.2.1 Les communautés de l'Outaouais

La région de l'Outaouais est constituée de quatre Municipalités régionales de comté (MRC) et d'une agglomération urbaine :

- La MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- La MRC de Papineau;
- La MRC de Pontiac;
- La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;
- La ville de Gatineau.

Notre région a trois MRCs à caractère rural (Papineau, Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau) qui misent grandement sur les activités associées au secteur forestier pour assurer leur développement. À eux trois, ces territoires :

- Occupent plus de 92% du territoire de la région de l'Outaouais ;
- Regroupent 59 municipalités ;
- Hébergent une population de 55 000 personnes, laquelle montre :
 - Un revenu personnel disponible inférieur à la moyenne québécoise soit 16 000 \$ versus 21 000 \$;
 - Un taux de chômage qui est de l'ordre de 10%, ce qui s'avère supérieur au taux de chômage observé au Québec qui est actuellement de l'ordre de 7%.

2.2.2 Le territoire forestier de l'Outaouais

En ce qui a trait à son territoire forestier, la région de l'Outaouais :

- Possède un territoire forestier productif de 21 551 kilomètres carrés, soit 6,1% de tout le territoire forestier productif du Québec;
- A 75% de son territoire qui relève du domaine de l'État (territoire public);
- Supporte la plus importante production de bois de feuillus durs et de pins blancs sur le territoire québécois : avec 6,1% de la superficie forestière productive, l'Outaouais a 33% des volumes disponibles en bois de feuillus durs et 41,6% des volumes disponibles en bois de pins blancs au Québec.

2.2.3 Le secteur forestier de l'Outaouais

Avec des expéditions dont la valeur excède le milliard de dollars, le secteur forestier demeure fort important pour la région de l'Outaouais sur le plan socio-économique. Aussi, avant même qu'il ne subisse les effets de l'importante baisse de la possibilité forestière, le secteur forestier en Outaouais montre des signes d'essoufflement fort préoccupants.

Pour la période allant de l'année 1999 à l'année 2004, on observe une diminution dans les emplois et la valeur des expéditions associés à l'industrie de la fabrication de produits du bois et celle de la fabrication du papier en Outaouais :

Groupes d'industries	Nombre d'emplois		Traitements et salaires		Valeur des expéditions	
	Nb		M\$		M\$	
	1999	2004	1999	2004	1999	2004
Fabrication de produits du bois	1 605	1 404	47,0	55,6	284,2	324,0
Fabrication du papier	2 465	2 123	129,4	124,0	1 065,2	845,6
Total pour l'Outaouais	4 070	3 527	176,4	179,6	1 349,4	1 169,5

Source : Portrait statistique avril 2007, direction du développement de l'industrie des produits forestiers au MRNF

Pour ce qui est du nombre d'emplois associé à l'exploitation forestière et aux activités de soutien à la foresterie en Outaouais, il est passé de 1 575 (année 2001) à 1 285 (année 2005).

Également, les activités du secteur forestier de la région se caractérisent par leurs grandes diversités.

D'une part, on y observe des activités liées à la transformation d'une variété de bois : les feuillus durs, les pins, les peupliers, le sapin, les épinettes et le thuya.

D'autre part, on y observe des activités qui touchent divers secteurs industriels de la 1^{ère}, 2^e et 3^e transformations : le sciage, le déroulage, le poteau, la fabrication de panneaux, la mise en pâte, la fabrication de papiers, la fabrication de couvre-planchers, la fabrication de moulures, la fabrication de revêtements, la fabrication de composantes de meubles, et autres.

En 2004, on dénombrait 52 usines de transformation du bois sur le territoire de la région de l'Outaouais. De ce nombre, on comptait 23 usines de sciage de consommation supérieure à 5 000 mètres cubes, 9 usines de pâtes et papiers, 5 usines de bois tournés et façonnés, 1 usine de panneaux, 1 usine de cogénération et 1 usine de produits énergétiques.

Aujourd'hui, plus d'une dizaine d'entre elles ont complètement cessées leurs opérations. Ce faisant, cette importante vague de fermetures d'usines a :

- Emporté avec elle des centaines d'emplois et ce, à travers tout le territoire de la région;
- Engendré des impacts socio-économiques particulièrement néfastes dans les territoires à caractère rural;
- Eu pour effet d'accentuer le mouvement de déstructuration observé dans de nombreuses communautés rurales en Outaouais.

3 NOTRE INTÉRÊT DANS LA RÉVISION DU RÉGIME FORESTIER QUÉBÉCOIS

Au cours des dernières années, les acteurs de l'Outaouais ont exprimé à maintes reprises leur volonté et leur capacité de prendre en main le développement de leur région. À titre d'exemple :

- Le Rapport Whyte : « Décentralisation du pouvoir décisionnel et modernisation des structures d'intervention en matière de développement régional » (janvier 2004);
- Le mémoire déposé dans le cadre de la *Commission Coulombe*;
- Les mesures d'atténuation (octobre 2005);
- Les Planifications stratégiques régionales (PSR) 2000-2005 et 2007-2012;
- La proposition régionale à l'égard de la mise en place d'une Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO);
- Le plan d'action sur la possibilité forestière;
- Le mémoire transmis dans le cadre du *Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois*;
- L'avis régional de la CRÉO à l'égard du Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* »;
- Le récent avis régional de la CRÉO portant sur « L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts ».

Cette volonté doit s'inscrire dans une régionalisation et décentralisation des responsabilités qui donnera aux acteurs, autant régionaux que locaux un plus grand pouvoir de décider, d'agir et d'investir dans leur milieu afin de mieux contribuer au développement régional.

Les propositions du ministre des Ressources naturelles et de la Faune dans son document de travail « *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts* » ouvre une nouvelle voie pour les régions du Québec, et l'Outaouais en particulier, en proposant de doter les acteurs régionaux et locaux des outils nécessaires pour s'impliquer dans la prise de décisions imputables, le choix des actions structurantes et la détermination des investissements nécessaires au développement durable de leurs territoires forestiers.

Dans ses orientations stratégiques 2007-2012, la région de l'Outaouais a d'ailleurs inscrit comme principal enjeu la régionalisation de la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire public et ce, afin :

- D'assurer la participation accrue des communautés locales dans la gestion des ressources de leur territoire;
- De prioriser, dans l'affectation des ressources forestières sur les territoires, la certification des produits, la transformation à valeur ajoutée et des retombées directes sur l'emploi pour les communautés;
- De favoriser prioritairement l'accès aux ressources du territoire aux utilisateurs certifiés;
- De favoriser l'aménagement intensif et soutenu de la forêt feuillue et de pins blancs;
- D'adopter des normes d'utilisation et de certification des produits issus de l'utilisation et de la transformation des ressources naturelles du territoire.

3.1 UNE BONNE GOUVERNANCE

Les consultations actuelles amèneront des changements aux responsabilités des régions. Cette nouvelle gouvernance régionale et locale devra reposer sur :

- Une prise de décision qui repose sur des connaissances;
- Une responsabilisation et une reddition de compte;
- Une transparence tout au long des processus décisionnels.

3.2 UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Outaouais offre à tous ses citoyennes et ses citoyens une qualité de vie correspondant aux aspirations de ses communautés et soutenue par un développement durable qui concilie, à la fois :

- La conservation des écosystèmes et la protection de l'environnement;
- La gestion intégrée des ressources naturelles;
- Les préoccupations et les aspirations des communautés.

3.3 LA CRÉATION DE RICHESSE

La situation socio-économique de nos communautés rurales s'est considérablement détériorée depuis le début de la crise forestière. Nos interventions de développement économique doivent reposer sur :

- La création de richesse par et pour les communautés de notre région;
- Le développement des savoirs et des savoir-faire aux niveaux local et régional;
- Le dynamisme de nos entrepreneurs, l'innovation et la compétitivité de nos entreprises, le développement de produits et de services à haute valeur ajoutée.

4 NOTRE AVIS RÉGIONAL À L'ÉGARD DU PROJET DE LOI 57, LOI PORTANT SUR L'OCCUPATION DU TERRITOIRE FORESTIER

4.1 INTRODUCTION

Monsieur Pierre Rondeau, trésorier de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et préfet élu de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau fera la présentation de l'avis régional de la CRÉO portant sur le projet de loi 57, Loi portant sur l'occupation du territoire forestier.

Monsieur le Président, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les députés, Messieurs les sous-ministres, permettez-moi de vous remercier d'avoir invité la Conférence régionale des élus de l'Outaouais pour discuter avec vous aujourd'hui de la refonte du régime forestier.

Pour l'occasion, je suis accompagné de Monsieur Jean Hébert, directeur général de la CRÉO et de Monsieur Pierre Labrecque, directeur de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de souligner la ténacité et la détermination du ministre Claude Béchard, qui a mis en chantier cette importante réforme de la Loi sur les forêts en déposant son Livre vert en février 2008. Livre vert qui faisait ainsi écho au Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois, tenu en décembre 2007.

J'aimerais aussi mentionner l'application et la rigueur de Madame Julie Boulet qui a pris au bond la gouverne de cette réforme pendant près d'un an alors que Monsieur Béchard se retirait temporairement pour lutter contre sa maladie.

Et nous voilà tous réunis pour finaliser cette vaste entreprise qui touche toute la société québécoise. Je suis persuadé que la vision de Madame la Ministre à propos de l'occupation du territoire, son talent et ses grandes qualités de politicienne seront pleinement mis à profit pour faire adopter ce projet de loi cet automne mais aussi pour assurer sa mise en œuvre efficace et tout à la fois respectueuse des organisations, des communautés et des gens qui occupent le territoire forestier du Québec.

D'entrée de jeu, disons que l'essentiel du contenu du projet de loi 57 et du document explicatif vont dans le sens des attentes de la région de l'Outaouais. En effet, la CRÉO a formulé son avis à trois reprises dans le passé : premièrement lors des consultations sur l'implantation des commissions

régionales, deuxièmement lors du dépôt du Livre vert et enfin en commission parlementaire en octobre 2008.

Il est satisfaisant de constater que certains éléments majeurs du projet de loi sont déjà en place et fonctionnels dans notre région, notamment nos Tables locales de concertation. D'ailleurs, le modèle proposé, dans le projet de loi 57, des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire est très proche de la formule déployée actuellement en Outaouais.

Par conséquent, je me contenterai de passer rapidement en revue les points sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention.

4.2 SUR LES COMMISSIONS RÉGIONALES SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE PUBLIC

La CRÉO appuie sans réserve la reconnaissance d'un statut légal aux Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire public (CRRNT) dans la LOI SUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. Cette disposition viendra consolider ce nouveau lieu régional où s'exerce déjà chez nous le leadership nécessaire à la conservation des écosystèmes ainsi qu'à la mise en valeur intégrée des ressources naturelles et du territoire.

La CRÉO tient aussi à souligner l'importance que le projet de loi 57 accorde aux commissions régionales en leur attribuant la responsabilité de planifier et de mettre en œuvre dans leur région respective une véritable gestion intégrée des ressources et du territoire par le biais de Tables locales.

La CRÉO soutient pleinement la proposition visant à mettre en place des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et de confier aux CRRNT le soin de définir la composition, les règles de fonctionnement de ces Tables. Il s'agit à notre avis d'un des éléments fondateurs de la réforme pour lequel aucun compromis ne devrait être accepté.

En effet, les Tables locales viennent agir en complémentarité à la Table régionale des commissaires. Ce sont des tribunes où interagiront tous les acteurs forestiers, où s'harmoniseront les usages et où s'établiront les consensus sur le terrain.

4.3 SUR LES FORÊTS DE PROXIMITÉ

La CRÉO appuie aussi la volonté gouvernementale de désigner des forêts de proximité dont la gestion serait confiée à des communautés locales ou à des

communautés autochtones. Toutefois, avant de nous prononcer plus encore sur les modalités de mise en œuvre, nous préférons attendre la future politique que vous rendrez publique en 2010. Ceci étant dit, la CRÉO tient à être impliquée de près lors de l'élaboration de cette politique.

Disons simplement une chose, Monsieur le Président, ne réservons pas à ce concept le même sort que celui que l'on a réservé au concept de forêt habitée, à savoir : une consultation nationale, la mobilisation régionale des acteurs, la mise sur pied de projets pilotes, dont notamment le projet de la forêt de l'Aigle en Outaouais, et enfin l'abandon du concept de forêt habitée par le gouvernement.

De plus, les MRC de l'Outaouais gère depuis plusieurs années des lots publics intra-municipaux. La future politique sur les forêts de proximité devrait s'inscrire dans la continuité des expériences de gestion des forêts habités et des Territoires publics municipaux.

4.4 SUR LES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS

Le projet de loi précise que les CRÉs joueront un rôle prépondérant à titre de partenaires pour l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales. Afin d'être conséquent avec les intentions annoncées, la CRÉO estime que la composition actuelle de la Table des partenaires devrait être élargie afin d'inclure des représentants des CRÉs afin de permettre aux CRÉs d'assumer pleinement leur rôle de partenaire régional privilégié du ministère.

4.5 SUR LES AIRES PROTÉGÉES

La CRÉO appuie les efforts nationaux visant à atteindre 8% d'aires protégées au Québec. La CRÉO a d'ailleurs fourni, à cet effet, un avis régional quant aux propositions qui seraient acceptables pour la région. Nous avons été surpris de lire dans le document explicatif que le nouvel objectif que s'est fixé le gouvernement est d'atteindre 12% d'ici 2015. Sur la base de quelles analyses d'écart, a-t-on fixé ce nouvel objectif? Comment cette cible va-t-elle s'intégrer aux PRDIRT qui sont actuellement en phase d'élaboration? Comment cette nouvelle cible va-t-elle être prise en compte dans toute la démarche des nouveaux calculs de possibilité forestière qui débutent cet automne et qui devraient aboutir d'ici 2013?

4.6 SUR LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

La CRÉO salue l'adoption d'ici la fin 2010 d'une Stratégie nationale d'aménagement durable des forêts qui définira de manière cohérente la vision du développement et de l'aménagement futurs des territoires forestiers au Québec. Nous comprenons aussi que la Stratégie nationale abordera de manière explicite et complète les enjeux de la forêt feuillue méridionale.

Cette Stratégie nationale, une fois les consultations faites et le projet adopté, exprimera un consensus essentiel qui conditionnera toutes les actions futures de conservation, de développement et d'aménagement sur le territoire public québécois.

Or, ce qui nous préoccupe actuellement ce n'est pas le projet de loi, ni la volonté de se doter d'une Stratégie nationale. Ce qui pose problème, c'est qu'on en a besoin maintenant. En fait, cette Stratégie nationale aurait dû être en place depuis plusieurs années déjà.

Pourquoi? Parce qu'il s'agit de la pièce maîtresse à partir de laquelle tout l'édifice se tient. C'est à la fois la fondation et le ciment de l'édifice.

Le MRNF en a besoin maintenant pour désigner les zones de sylviculture intensive et les nouvelles aires protégées.

Les commissions régionales en ont besoin maintenant pour confectionner leur PRDIRT.

Le Bureau du forestier en chef en a besoin maintenant pour alimenter ses calculs de possibilité forestière 2013 - 2018.

La CRÉO est très préoccupée par la date butoir de 2013 qui semble être la seule option envisageable. Pourquoi n'est-il pas concevable de mettre en œuvre le nouveau régime d'occupation du territoire forestier sur un horizon de temps un peu plus long? D'ici 2015 par exemple et de manière progressive par région ou groupe de régions.

Selon quelle logique est-on tenu de produire tous les calculs de possibilité forestière en même temps partout au Québec, tant en forêt boréale que feuillue?

Monsieur le Président, ne me méprenez pas sur l'urgence d'adopter ce projet de loi 57. Il y a urgence. Mais en même temps, le projet de loi ne devrait-il pas prévoir le temps nécessaire pour assurer le succès de ce virage historique. La CRÉO est d'avis qu'il faille réordonner les échéanciers de mise en œuvre dans une logique globale.

4.7 SUR L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE DES FORÊTS

La CRÉO supporte le virage résolu vers un aménagement écosystémique de nos forêts. Du même souffle, on ne peut s'empêcher de souligner la hauteur des défis qu'une région comme la nôtre, principalement composée d'essences feuillus nobles et de pins, devra relever pour maîtriser la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique.

Contrairement à la grande forêt boréale, la forêt feuillue méridionale n'a pas bénéficié d'autant d'attention scientifique au fil des dernières décennies. Pour des écosystèmes aussi complexes que ceux rencontrés dans nos forêts, le niveau actuel des connaissances scientifiques demeure somme toute limité et incomplet.

Nul part ailleurs au Québec, ne rencontre-t-on une trentaine d'essences d'arbres, une faune et une flore aussi riche, une variété aussi grande d'utilisateurs, une palette aussi diversifiée de peuplements forestiers.

Pour combler une partie de ces lacunes, la CRÉO a initié et financé depuis deux ans plusieurs projets qui viendront apporter un éclairage additionnel pour relever les défis liés à la compréhension et à la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique en forêt feuillue méridionale.

Nous profitons de cette commission pour demander à Madame la Ministre de bien vouloir considérer la région de l'Outaouais comme région pilote pour la mise en œuvre d'un projet pilote d'aménagement écosystémique en forêt feuillue méridionale.

Il va s'en dire que l'Outaouais joue un rôle majeur depuis de nombreuses années dans le développement des connaissances et des expertises en forêt feuillue méridionale au Québec. Depuis une vingtaine d'années, l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) produit des résultats de recherche sur ces forêts de feuillus nobles et de pins.

Le 19 juin dernier, les gouvernements fédéral et provincial annonçaient un investissement de 3,1 millions \$ pour la création de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) en collaboration avec l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Cet institut entraînera l'intégration de l'équipe de l'IQAFF au sein de l'UQO et permettra à l'université de disposer d'une infrastructure de recherche de pointe dans le domaine.

Puisqu'il existe à ce jour trois projets pilotes d'aménagement écosystémique déjà en marche en forêt boréale et mélangée, il nous apparaît indispensable qu'un projet pilote puisse être financé et se réaliser en forêt feuillue méridionale dans l'Outaouais.

La CRÉO élabore actuellement une proposition de projet pilote qu'elle compte présenter à madame la Ministre au cours de l'hiver prochain en prévision d'un démarrage dès 2010.

4.8 SUR LE REMPLACEMENT DES CAAF PAR DES GARANTIES D'APPROVISIONNEMENT

La CRÉO appuie la volonté gouvernementale d'instaurer des garanties d'approvisionnement sur une partie des volumes de bois actuellement consentis. En plus de fournir une marge de manœuvre à la Ministre pour octroyer des volumes à d'autres utilisateurs de matière ligneuse, ce changement modifiera pour le mieux la dynamique actuelle de planification tactique et opérationnelle en redéfinissant les rôles et responsabilités des industriels forestiers.

4.9 SUR LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

La Conférence régionale des élus de l'Outaouais supporte le recentrage du ministère sur sa mission première qui est d'être le grand fiduciaire des ressources naturelles sur territoires publics. La CRÉO appuie sans réserve le transfert en région d'une part importante des responsabilités du ministre vers les directions générales.

Le projet de loi prévoit que les directions générales régionales (DGR) auront désormais la responsabilité de l'ensemble de la planification d'aménagement forestier, de la réalisation des interventions en forêt, des suivis et des contrôles.

La CRÉO soutient aussi la proposition à l'effet que la DGR participe activement aux travaux des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire afin de considérer, dans la planification, les objectifs et les mesures d'harmonisation retenus. La CRÉO insiste sur le fait que des ressources humaines suffisantes du ministère devront être dédiées pour travailler conjointement avec le personnel de la CRRNT en charge des tables locales.

La CRÉO a toutefois des réserves lorsque qu'on peut lire dans le document explicatif que : « *Les directions générales en région peuvent s'associer à des professionnels et des experts dans la préparation de la planification opérationnelle. Par exemple, des représentants des détenteurs de droits pourraient contribuer à optimiser les scénarios d'intervention et l'efficience opérationnelle sur un même territoire* ».

La CRÉO estime que les DGR ne doivent faire appel qu'à des professionnels et à des experts qui n'ont aucun lien avec des détenteurs de droits, quels qu'ils soient. Par ailleurs, la CRÉO croit que la place des détenteurs de droits est au sein des tables locales qui auront à travailler en collaboration avec le Ministère dans l'élaboration des plans tactiques et opérationnels. Sinon, c'est toute la crédibilité et la transparence du processus de gestion intégrée qui en souffriront.

La CRÉO a toutefois des réserves sur la vision du gouvernement par rapport à la garantie d'approvisionnement à coûts compétitifs pour l'industrie forestière. La prise en charge par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune de l'ensemble des activités de planification tactiques et opérationnelles, la mise en place de l'aménagement écosystémique et des principes d'aménagement intégré, entraîneront selon nous des coûts supplémentaires. Le présent projet de loi est actuellement muet par rapport à la prise en charge de ces coûts supplémentaires.

4.10 SUR LES RESSOURCES HUMAINES SUFFISANTES ET COMPÉTENTES DANS LES DGR

Nous l'avons déjà dit, la CRÉO soutient l'effort de régionalisation vers les directions générales régionales du ministère. Ceci étant dit, il faut bien comprendre que les effectifs en nombre et en compétences professionnelles ne sont pas toutes en place actuellement au ministère pour relever ces nouvelles responsabilités, notamment toutes celles liées à la planification tactique et opérationnelle. Une expertise professionnelle qui est peu développée à l'interne du ministère. Bref, il devra y avoir de l'embauche.

Or, le Conseil du trésor limite de manière très contraignante l'embauche de nouvelles ressources au sein de toute la fonction publique, tant en nombre qu'en ce qui a trait à la reconnaissance des compétences et de l'expérience. La CRÉO tient à sensibiliser tous les membres de cette commission au défi que les DGR du ministère auront pour embaucher en région les personnes ayant les compétences et l'expérience pour mettre en œuvre ce nouveau régime. Cela est particulièrement vrai dans un contexte administratif où 1 départ sur 2 n'est pas remplacé et où un professionnel nouvellement embauché doit commencer au bas de l'échelle salariale.

4.11 EN CONCLUSION

La Conférence régionale des élus de l'Outaouais est fière d'être ici aujourd'hui et de contribuer avec vous à ce vaste projet qui est en marche depuis la Commission Coulombe. Je profite de l'occasion pour souligner l'immense travail accompli par tous les acteurs du milieu forestier, notamment la DGR en Outaouais, mais aussi par ceux et celles qui, dans l'ombre, ont contribué à avoir aujourd'hui ce projet de loi sur la table.

Il va sans dire que la mise en place de notre commission régionale a créé une très grande complémentarité et complicité avec la DGR. La CRÉO considère de manière très positive cette collaboration et cette confiance réciproques qui se bâtissent au fur et à mesure. Nous y voyons là aussi la clé du succès de ce virage historique en Outaouais.

En terminant, Monsieur le Président, nous avons entendu dans les médias qu'il avait été vaguement question de reporter au-delà de décembre 2009 l'adoption de ce projet de loi. Permettez-moi de vous dire qu'il s'agirait d'une grave erreur qui aurait pour effet de nous enfoncer encore davantage dans l'incertitude et susciter un désengagement des acteurs. Le temps est venu, soyons responsables et n'ayons pas peur d'aller de l'avant et de bâtir le Québec forestier de demain pour le plus grand bénéfice des générations futures.

Merci de votre écoute. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.